



Charleville-Mézières, le 16 février 2021

Monsieur **Mickaël ADAMKIEWICZ**,
Secrétaire Académique - A&I UNSA Reims

à

Monsieur le Recteur de l'Académie de Reims
Chancelier des Universités

Madame Isabelle AVIGLIANO,
Cheffe de bureau des relations sociales et de
l'accompagnement des personnels (BRSAP)

Rectorat de Reims
1 rue Navier
51082 REIMS Cédex

Objet : courrier sur la mise en place de collèges d'experts

- courrier DGRH C2 du 05-02-2021 mise en place de collèges d'experts pour les promotions au choix des personnels BIATPSS relevant de la compétence de la DGRH

Monsieur le Recteur,

Le ministère met en place des **comités d'experts** afin de pallier la perte que représente la fin des compétences des CAP en termes de gestion collective.

Une circulaire a été envoyée aux recteurs et aux présidents et directeurs d'établissements (CF en pièce jointe). Pour l'instant, ce dispositif ne concerne que les opérations nationales de gestion des personnels de la catégorie A.

Dans le courrier de la DGRH C2 du 05-02-2021, Monsieur Soetemont de la DGRH a demandé de « largement diffuser cet appel à candidatures ». Il a précisé que « peuvent être sollicités, en particuliers mais de manières non-exclusive, les représentant.e.s des services administratifs et des EPLE pour la filière administrative ».

Le syndicat A&I UNSA souhaite connaître la date de diffusion de cet appel à candidature (pour intégrer les collèges d'experts) auprès des agents de l'académie Reims (personnel de catégorie A des services administratifs et des EPLE) ?

Les recteurs doivent remettre les candidatures au ministère **pour le 08/03/2021**, ce qui avec les congés d'hiver rend les délais relativement courts.

Les représentant.e-s élu.e-s du personnel du syndicat Administration et Intendance de l'UNSA section académique de Reims vous prient de croire, Monsieur le Recteur, à notre indéfectible attachement aux valeurs du service public de l'Éducation nationale.

Le Secrétaire Académique,
A&I UNSA académie de Reims

Mickaël ADAMKIEWICZ